



Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Rouen, le 16 mai 2019

Sécurité publique

Interdiction de manifestation dans le centre-ville de Rouen

Considérant les appels à manifester, relayés par les réseaux sociaux pour la journée de samedi prochain, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a pris **un arrêté interdisant les manifestations dans le périmètre du centre-ville historique et commerçant de Rouen**, le samedi 18 mai 2019 de 10h à 22h.

Par ailleurs, le préfet, a pris **deux arrêtés**, valant du vendredi 17 mai 2019 (18h00) au dimanche 19 mai 2019 (23h00) :

- **La vente et l'utilisation de pétards et feux d'artifices dits de divertissement, sont interdites** sur tout le département.
- **Le transport et l'utilisation de bouteilles ou bidons contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs**, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants) et la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons, etc.) sont interdites sur tout le département.

Enfin, pour garantir la sécurité et la libre circulation **au rond-point des vaches** à Saint-Étienne-du-Rouvray, un nouvel **arrêté d'interdiction de manifestation** dans ce secteur a été pris du vendredi 17 mai à 15h00 au mercredi 22 mai à 10h.

La responsabilité des manifestants sera engagée en cas d'infraction aux dits arrêtés.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr . Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr